

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

**DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-EM-339 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
2 124 300 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIES DIVERSES POUR LE DÉNEIGEMENT**

Je, Anny Després, technicienne juridique, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement* numéro 2022-EM-339 décrétant une dépense et un emprunt de 2 124 300 \$ pour l'acquisition de machineries diverses pour le déneigement est de 9 677;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 979;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2022-EM-339 décrétant une dépense et un emprunt de 2 124 300 \$ pour l'acquisition de machineries diverses pour le déneigement* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1<sup>er</sup> août 2022, à 19 h 01.

Anny Després  
Technicienne juridique

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)